

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme aux exigences ANSI Z400,1.

CETTE FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ EST CONFORME À 29 CFR 1910,1200 (NORME SUR LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DES MATIÈRES DANGEREUSES)

IMPORTANT : Lire attentivement cette fiche technique santé-sécurité au complet avant de procéder à la manipulation ou à la disposition de ce produit.

Relayer cette information au personnel, aux clients, et aux utilisateurs de ce produit.

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DU FOURNISSEUR

| | |
|---|--|
| <u>IDENTITÉ DU PRODUIT</u> : | Teinture à bois Ready Seal pour l'extérieur |
| <u>AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION</u> : | Aucun |
| <u>IDENTITÉ DE LA COMPAGNIE</u> : | Ready Seal, Incorporated |
| <u>ADRESSE DE LA COMPAGNIE</u> : | 1440 South State Hwy 121, Suite 3 |
| <u>VILLE DE LA COMPAGNIE</u> : | Lewisville, TX 75067 |
| <u>TÉLÉPHONE DE LA COMPAGNIE</u> : | 1-972-434-2028 |
| <u>TÉLÉPHONE D'URGENCE</u> : CHEMTREC : | 1-800-424-9300 |
| <u>USAGE RECOMMANDÉ</u> : | Teinture extérieure et scellant pour le bois |
| <u>RESTRICTIONS SUR L'USAGE</u> : | Aucune |

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifications :

Inhalation – catégorie 4
Ingestion – catégorie 4
Irritation des yeux – catégorie 2B
Irritation de la peau – catégorie 3

Pictogrammes :



Mot-indicateur : AVERTISSEMENT

Déclaration du ou des dangers :

Nocif si inhalé.
Nocif si ingéré.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des vêtements, des gants, et une protection oculaire/faciale appropriés.
Irritant pour les yeux, pour le système respiratoire, et pour la peau.

Mises en garde (prévention) :

Ranger le contenant fermé dans un endroit frais et ventilé.
Éviter de respirer la vapeur/brumisation/vaporisation.
Porter une protection oculaire, une protection faciale, et des gants de protection.
Utiliser dans un endroit bien ventilé.
Laver abondamment les mains ou la peau qui aurait entré en contact avec le liquide, après manipulation.
Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Mises en garde (réponse) :

Si inhalé : Sortir la personne vers l'air frais, et la placer confortablement pour respirer.
Contacter un médecin ou le centre anti-poison si la personne ne se sent pas bien.
Si ingéré : Ne pas faire vomir et appeler au centre anti-poison si la personne ne se sent pas bien.
En cas de contact avec les yeux : Rincer minutieusement les yeux pendant 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact, le cas échéant et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.

Mises en garde (rangement) :

Aucune.

Mises en garde (disposition) :

Recycler / jeter en respectant les lois locales, régionales, de la province/l'état et nationales en matière de santé, de sécurité et de pollution.

Dangers qui ne sont pas classifiés autrement :

Ne s'applique pas.

Autre information :

Aucune autre information disponible.

Interactions avec d'autres produits chimiques :

Ne s'applique pas.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| MATÉRIEL | Numéro CAS | % poids |
|--|------------|---------|
| Contenu en huile minérale : | - | 100 |
| Produits distillés, solvant raffiné léger | 64741-89-5 | 0-100 |
| Produits distillés, solvant raffiné lourd | 64741-88-4 | 0-100 |
| Produits distillés, sévèrement hydrotraités lourds | 64742-54-7 | 0-100 |

Trace de composants : Des traces d'ingrédients (le cas échéant) sont présentes à une concentration inférieure à 1 %, (< 0,1 % pour des cancérogènes potentiels, des toxines de reproductions, des agents mutagènes et des sensibilisateurs des voies respiratoires). Aucune trace d'ingrédient ne contribue de manière significative aux risques/dangers aux concentrations qui peuvent être présentes dans ce produit. Toute information pertinente de danger ou de risque a été fournie dans ce document, conformément aux exigences des normes fédérales d'administration en matière de santé et de sécurité en milieu de travail (29 CFR 1910,1200), dans les états américains et leurs équivalents canadiens en matière de norme sur les systèmes d'identification des matières dangereuses (CPR 4).

VOIR LES SECTIONS 8, 11 ET 12 POUR L'INFORMATION TOXICOLOGIQUE

SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX :

Si ce produit entre en contact avec les yeux, rincer les yeux tout en les gardant ouverts. Utiliser suffisamment de force pour ouvrir les paupières. Faites « tourner » vos yeux pour exposer plus de surfaces. Rincer abondamment pendant 15 minutes au minimum. **Communiquer immédiatement avec un médecin.**

CONTACT AVEC LA PEAU :

Si le produit contamine la peau, débiter immédiatement la décontamination avec de l'eau courante. Rincer abondamment pendant 15 minutes au minimum. Enlever les vêtements contaminés, en prenant soin d'éviter de contaminer les yeux. Si la peau devient irritée et que l'irritation persiste, une attention médicale pourrait s'avérer nécessaire. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser, jeter toute chaussure contaminée.

INHALATION :

Après une grande exposition aux vapeurs, sortir la personne à l'air frais. Si vous suspectez que des émanations sont encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et lui permettre de se reposer. Si la respiration est difficile, lui donner de l'oxygène. Si la respiration a cessé, du personnel formé doit commencer immédiatement à donner la respiration artificielle, tout en notant que cela pourrait être dangereux pour la personne qui fait le bouche à bouche. En cas de perte de conscience, placer la personne en position de récupération, et appeler un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte en desserrant les vêtements tels que le collet, la cravate, la ceinture ou la bande à la taille. Si le cœur s'est arrêté, du personnel formé doit immédiatement commencer une réanimation cardio-respiratoire. Les symptômes peuvent être retardés en cas d'inhalation des produits de décomposition dans un incendie. La personne exposée pourrait devoir être gardée sous surveillance médicale pendant 48 heures. **Communiquer immédiatement avec un médecin.**

INGESTION :

Si ingéré, **CONTACTER UN MÉDECIN OU LE CENTRE ANTI-POISON POUR L'INFORMATION LA PLUS À JOUR.** Si un avis professionnel n'est pas disponible, faire boire deux (2) verres d'eau. **NE PAS FAIRE VOMIR.** Ne jamais induire le vomissement ni donner du liquide à une personne inconsciente, qui a des convulsions ou qui est incapable d'avaler. **Communiquer immédiatement avec un médecin.**

REMARQUES POUR LE MÉDECIN :

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Le traitement d'une surexposition doit être orienté sur le contrôle des symptômes et selon la condition clinique du patient. Tout matériel aspiré pendant le vomissement peut causer une blessure aux poumons. En conséquence, le vomissement ne doit pas être forcé mécaniquement ou via la pharmacologie. S'il est considéré comme nécessaire d'évacuer le contenu de l'estomac, cela doit être fait par les moyens les moins susceptibles de causer une aspiration (à savoir : lavage gastrique après une intubation trachéale).

SECTION 5 - MESURES D'EXTINCTION D'INCENDIE

MESURES DE PRÉVENTION D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Isoler de la chaleur extrême et de la flamme nue.

MEDIUM D'EXTINCTION

Medium d'extinction à poudre pour feu de classe D, au dioxyde de carbone, à la mousse, ou à l'eau pulvérisée.

PROCÉDURES SPÉCIALES D'EXTINCTION D'INCENDIE

La pulvérisation d'eau peut s'avérer inefficace sur le feu, mais elle peut protéger les pompiers et rafraîchir les contenants fermés. Utiliser des lances à jet brouillard si de l'eau est utilisée. Ne pas entrer dans un espace confiné d'incendie sans avoir une tenue d'intervention complète (casque avec protecteur facial, imperméable de feu, gants et bottes de caoutchouc). Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par NIOSH.

PROCÉDURES INHABITUELLES EN CAS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

Les contenants fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à la chaleur extrême. L'application sur des surfaces chaudes requiert des précautions spéciales.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

RÉPONSE EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE, ET PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Tout déversement incontrôlé doit être traité par du personnel formé, en utilisant des procédures pré-établies. Les équipements de protection appropriés doivent être utilisés. En cas de déversement, dégager la région affectée, protéger les personnes et répondre avec du personnel formé.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuel et adéquat pour des rejets accidentels (à savoir : 1 litre du produit rejeté dans une région bien ventilée), utiliser des gants imperméables (gants triples : gants de caoutchouc et gants en nitrile sur des gants en latex), lunettes-masque, écran facial et une protection appropriée pour le corps. Dans l'éventualité d'un gros rejet, utiliser des gants imperméables spécifiques pour le matériel manipulé, un habit et des bottes résistants aux produits chimiques, et un casque de sécurité. Un appareil respiratoire autonome ou un respirateur peut être requis lorsque des contrôles d'ingénierie ne sont pas adéquats, ou si des conditions d'exposition potentielle existent. Quand les respirateurs sont requis, ils doivent être des appareils approuvés par NIOSH/MSHA selon les concentrations réelles ou potentielles dans l'air, conformément aux dernières recommandations OSHA et/ou ANSI.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Arrêter le déversement à la source. Construire des digues de protection temporaire avec de la souillure, du sable ou tout matériel approprié qui soit facilement disponible, afin de prévenir la dispersion du matériel. Fermer ou boucher les vannes et/ou bloquer ou colmater le trou dans le contenant qui fuit, et transférer dans un autre contenant. Empêcher le déversement d'entrer dans les égouts pluviaux et dans les digues qui mènent à des voies d'eau; et si nécessaire, appeler le service local d'incendie ou de police pour de l'assistance d'urgence immédiate.

MESURES DE CONTENTION ET DE NETTOYAGE

Absorber le liquide déversé avec des tampons de type Polypad, ou d'autre matériel absorbant adéquat. Si nécessaire, neutraliser avec un matériel tampon pertinent (acide avec de la cendre de soude, ou base avec acide phosphorique), et tester la région avec du papier de tournesol pour confirmer la neutralisation. Nettoyer avec de l'absorbant non-combustible (du sable, de la terre, etc.). Pelleter et placer tout résidu de déversement dans des contenants adéquats. Jeter le matériel souillé dans une installation de disposition appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur, et aux caractéristiques du produit au moment de la disposition (voir la section 13 – Considérations pour la disposition).

SECTION 7 - MANIPULATION ET RANGEMENT

MANIPULATION

Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des lunettes-masques ou un écran facial OSHA standard. Consulter votre fournisseur d'équipement de sécurité. Porter des lunettes-masques, un écran facial, des gants, un tablier et des chaussures inattaquables par ce matériel. Laver les vêtements avant réutilisation. Pour minimiser la décharge statique lors du transfert, assurer la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse et à la terre. Utiliser un conduit au diamètre d'entrée d'au moins 3,5 pouces (8,9 centimètres) avec une vitesse d'écoulement maximale de 2 gallons par minute (1 mètre par seconde).

RANGEMENT

Ne pas ranger à une température supérieure à 120°F / 49°C.

Garder le contenant fermé de manière étanche, et en position debout lorsqu'il n'est pas utilisé, afin de prévenir une fuite.

CONTENANTS NON EN VRAC

Ranger les contenants dans un endroit frais et sec, loin des rayons directs du soleil, des sources de chaleur intense ou loin d'un endroit où le gel est possible. Le matériel doit être rangé dans des contenants secondaires, ou dans une région protégée par une digue, si cela est approprié. Ranger les contenants éloignés des produits chimiques incompatibles (voir la section 10 – Stabilité et réactivité). Afficher des avertissements et des affiches « INTERDIT DE FUMER » dans les régions de rangement et d'utilisation, si cela est approprié. Manipuler les contenants vides avec soin. Ne jamais ranger des aliments, se nourrir ou boire de l'eau dans des contenants qui ont contenu ce produit.

CONTENANTS EN VRAC

Tous les réservoirs et les pipelines qui contiennent ce matériel doivent être dûment étiquetés. Effectuer un entretien routinier sur les réservoirs ou les pipelines qui contiennent ce produit. Rapporter toute fuite immédiatement au personnel approprié.

EXPÉDITIONS PAR VOITURE CITERNE

Les voitures citerne qui transportent ce produit doivent être chargées et déchargées en stricte conformité avec les recommandations du fabricant de la voiture citerne, et avec toutes les procédures de sécurité établies pour le site. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8 – Contrôles d'ingénierie et équipement de protection individuelle). Tout l'équipement de chargement et de déchargement doit être inspecté avant chaque utilisation. Les opérations de chargement et de déchargement doivent être surveillées en tout temps. Les voitures citerne doivent être à niveau, les freins doivent être appliqués, ou les roues doivent être bloquées ou verrouillées avant le chargement ou le déchargement. Les voitures citerne (pour le chargement) ou les réservoirs de stockage (pour le déchargement) doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils sont adéquats pour recevoir ce produit, et ils doivent être préparés adéquatement avant de commencer les opérations de transfert. Tous les conduits doivent être soufflés et purgés avant de les déconnecter au vaisseau de la voiture citerne.

PRATIQUES DE PROTECTION PENDANT L'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT CONTAMINÉ

Respecter les pratiques indiquées à la section 6 – Mesures en cas de fuite accidentelle. S'assurer que l'équipement d'application soit verrouillé et étiqueté de manière sécuritaire. Utiliser toujours ce produit dans des régions où une ventilation adéquate est fournie. Collecter et jeter tous les résidus de rinçage, conformément aux procédures fédérales, étatiques, provinciales ou locales.

SECTION 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

| MATÉRIEL | N° CAS | N° EINECS | Moyenne pondérée dans le temps (OSHA) | VLE (ACGIH) |
|----------------|--------|-----------|---------------------------------------|---------------|
| Huile minérale | - | - | Aucune connue | Aucune connue |

Ce produit ne contient pas de polluant atmosphérique dangereux selon EPA, en quantité supérieure à 0,1 %.

CONTRÔLES D'EXPOSITION RESPIRATOIRE

Demander les conseils d'un professionnel avant la sélection et l'utilisation du respirateur.

Garder les concentrations des contaminants dans l'air sous les limites d'exposition décrites ci-dessus. Si une protection respiratoire est requise, utiliser seulement une protection autorisée par la norme 29 CFR 1910,134, la norme européenne EN 149 ou qui soit conforme aux réglementations d'état/provinciales en vigueur. Si une ventilation adéquate n'est pas disponible ou s'il existe un potentiel d'exposition dans l'air à des niveaux excédant les limites d'exposition, le port d'un respirateur est souhaité jusqu'aux limites d'exposition du respirateur; vérifier les recommandations/limitations du fabricant du respirateur.

Pour un niveau plus élevé de protection, utiliser une protection respiratoire à pression positive ou un appareil respiratoire autonome, ou encore si les niveaux d'oxygène sont inférieurs à 19,5 % ou s'ils sont inconnus.

ENTRÉE D'URGENCE OU PLANIFIÉE DANS DES CONDITIONS DE CONCENTRATION INCONNUE OU IDLH

Appareil respiratoire autonome à pression positive, avec pièce pour visage entier; ou appareil respiratoire autonome à pression positive, avec pièce pour visage entier, avec un appareil respiratoire autonome auxiliaire à pression positive.

VENTILATION

| | | | |
|---------------------|------------|------------------------|------------|
| ÉVACUATION LOCALE : | Nécessaire | MÉCANIQUE (GÉNÉRALE) : | Nécessaire |
| SPÉCIALE : | Aucune | AUTRE : | Aucune |

Vous référer à l'édition la plus récente du document ACGIH, « Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices (traduction libre – ventilation industrielle, un manuel des pratiques recommandées » pour les détails.

PROTECTION OCCULAIRE

Porter des lunettes-masques contre les éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Les écrans faciaux sont recommandés lorsque l'opération peut générer des éclaboussures, des pulvérisations ou des brumes.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants inattaquables pour usage industriel de routine. Utiliser des gants inattaquables pour la réponse aux déversements, tel qu'indiqué à la section 6 – Mesures en cas de fuite accidentelle, de cette fiche technique santé-sécurité.

AVIS : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée de l'usage en milieu de travail doit aussi prendre en compte tous les facteurs pertinents au milieu de travail, tels que, mais sans s'y limiter : d'autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, des exigences physiques (protection contre la coupure/perforation, dextérité, protection thermique), des réactions potentielles du corps au matériel des gants, ainsi que les instructions/spécifications données par le fournisseur du gant.

PROTECTION CORPORELLE

Utiliser une protection corporelle appropriée pour la tâche. Des vêtements qui couvrent tout le corps, des tabliers en caoutchouc ou des vêtements de protection contre les produits chimiques, faits en matériel inattaquable, sont généralement acceptables, dépendant de la tâche.

PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE TRAVAIL :

Fournir des stations de lavage des yeux, et des douches de sécurité, accessibles en tout temps. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements qui deviennent contaminés. Détruire les articles en cuir qui sont contaminés. Laver ou jeter les vêtements contaminés.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|-------------------------|
| APPARENCE : | Liquide, eau blanchâtre |
| ODEUR : | Aucune |
| SEUIL OLFACTIF : | Non disponible |
| pH (neutralité) : | Ne s'applique pas |
| POINT DE FUSION / TEMPÉRATURE DE GEL : | Non disponible |
| LIMITE D'ÉBULLITION (P.I. 50 %, point sec) : | Ne s'applique pas |
| POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE DE TEST) : | >98.9°C (vase clos) |
| TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE N-BUTYLE = 1) : | Ne s'applique pas |
| CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ : | Non combustible |
| LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par vol) : | Ne s'applique pas |
| LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par vol) : | Non disponible |
| PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) @ 20°C : | 0,0 |
| DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : | Ne s'applique pas |
| COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATIL (COV) : | < 100 g/L |
| GRAVITÉ @ 68/68F / 20/20C : | |
| GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (eau = 1) : | 0,870 |
| LIVRES / GALLON : | 7,2271 |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU : | Négligeable |
| COEFFICIENT DE PARTAGE (n-Octane / eau) : | Non disponible |
| TEMPÉRATURE D'ALLUMAGE SPONTANÉ : | Ne s'applique pas |
| TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : | Non disponible |

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Isoler de la chaleur extrême et de la flamme nue.

MATÉRIELS À ÉVITER

Isoler des oxydants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone issus du chauffage.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne surviendra pas.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

DANGERS AIGUS

CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU :

Irritation primaire sur la peau, dégraissage, dermite.
Irritation primaire aux yeux, rougeur, larmoiement, vision floue.
Le liquide peut causer une irritation des yeux. Laver abondamment après manipulation.

INHALATION :

Peut causer une grave irritation avec un dommage possible aux poumons.

INGESTION :

L'ingestion peut causer de l'irritation abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

DANGERS SUBCHRONIQUE /CONDITIONS AGGRAVÉES

CONDITIONS AGGRAVÉES

Aucune connue.

DANGERS CHRONIQUES

RISQUE DE CANCER, DE REPRODUCTION ET AUTRES DANGERS CHRONIQUES :

Ce produit ne contient pas de cancérogène listés par CIRC, NTP, NIOSH, OSHA ou ACGIH à cette date, supérieur ou égal à 0,1 %.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT : Ce produit est irritant pour les tissus contaminés.

SENSIBILISATION PAR LE PRODUIT : Aucune composante de ce produit n'est connue pour être un sensibilisateur.

ACTION MUTAGÈNE : Ce produit n'est pas rapporté pour produire un effet mutagène chez l'humain.

EMBRYOTOXICITÉ : Ce produit n'est pas rapporté pour produire un effet embryotoxique chez l'humain.

TÉRATOGENICITÉ : Ce produit n'est pas rapporté pour produire un effet tératogène chez l'humain.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Ce produit n'est pas rapporté pour causer une toxicité pour la reproduction chez l'humain.

Un mutagène est un produit chimique qui cause des changements permanents au matériel génétique (ADN), de telle sorte que les changements vont se propager dans les lignées de génération.

Une embryotoxine est un produit chimique qui cause des dommages à l'embryon en développement, (à savoir : dans huit semaines de grossesse chez les humains), mais dont le dommage ne se propagera pas dans les lignées de génération.

Un tératogène est un produit chimique qui cause des dommages au fœtus en développement, mais dont le dommage ne se propagera pas dans les lignées de génération.

Un agent toxique pour la reproduction est toute substance qui interfère de quelque manière avec le processus reproductif.

INFORMATION DE TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME MAMMIFÈRE

Aucune information mammifère n'est disponible pour ce produit.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT VISER L'ÉLIMINATION DE LA CONTAMINATION ENVIRONNEMENTALE.

EFFET DU MATÉRIEL SUR LES PLANTES OU SUR LES ANIMAUX

Ce produit peut être nocif ou fatal pour la vie des plantes ou des animaux, s'il est relâché dans l'environnement. Se référer à la section 11 – Information toxicologique, pour plus de données sur les effets des composantes de ce produit sur les animaux de laboratoire.

EFFET DU MATÉRIEL SUR LA VIE AQUATIQUE

Aucune information d'effet sur les environnements aquatiques n'est disponible pour ce produit.

MOBILITÉ DANS LA TERRE

La mobilité de ce matériel n'a pas été déterminée.

DÉGRADABILITÉ

Ce produit est entièrement biodégradable.

ACCUMULATION

La bioaccumulation de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS POUR LA DISPOSITION

Le traitement, l'usage ou la contamination peut modifier les options de gestion des déchets.

Recycler / jeter en respectant les lois locales, régionales, de la province/l'état et nationales en matière de santé, de sécurité et de pollution.

En cas de doute, communiquer avec les agences appropriées.

SECTION 14 - INFORMATION POUR LE TRANSPORT

| | |
|--|-------|
| NOM D'EXPÉDITION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (DOT) : | Aucun |
| ÉTIQUETAGE DU TAMBOUR : | Aucun |
| IATA / OACI : | Aucun |
| OMI / I.M.D.G. : | Aucun |
| NUMÉRO DANS LE CAHIER DE RÉPONSE D'URGENCE : | Aucun |

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**RÉGLEMENTATION EPA**

DANGER DES SECTIONS 311/312 DE SARA : Aucun connu

Toutes les composantes de ce produit se trouvent sur la liste TSCA.

Ce matériel ne contient aucun produit connu qui soit restreint selon SARA Title III, Section 313 en quantité supérieure ou égale à 1 %.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Les composantes de ce produit sont listées dans les inventaires des produits chimiques des pays suivants :

Australie (SCII), Canada (LIS, LES), Chine (IECSC), Europe (EINECS, ELINCS), Japon (METI, CSCL, MHLW / ISHL), Corée du Sud (KECI), Nouvelle-Zélande (NZIoC), Philippines (PICCS), Suisse (SWISS), États-Unis (TSCA).

SECTION 16 - AUTRE INFORMATION**ÉVALUATION DES DANGERS**

SANTÉ (NFPA) : 1, SANTÉ (HMIS) : 1, INFLAMMABILITÉ : 1, RÉACTIVITÉ : 0

(Évaluation du besoin de protection personnelle : À fournir par l'utilisateur en se basant sur les conditions d'usage).

Cette information est conçue uniquement pour usage par des personnes formées sur les systèmes de classement des risques NFPA et HMIS.

FORMATION DU PERSONNEL

Voir la section 2 sur les énoncés des risques et de sécurité. Le personnel doit être conscientisé sur tous les dangers inhérents à ce matériel (tels qu'indiqués dans cette fiche technique santé-sécurité) avant de le manipuler.

AVIS

Le fournisseur décline toute garantie expresse ou implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage spécifique, en respect du produit ou de l'information fournie aux présentes, sauf pour la conformité aux spécifications contractées. Toute information qui apparaît aux présentes est basée sur des données obtenues auprès des fabricants et/ou des sources techniques reconnues. Bien que l'information soit jugée comme exacte, nous ne faisons aucune représentation d'exactitude ou d'éléments probants suffisants.

Les conditions d'usage sont hors de notre contrôle, et en conséquence les utilisateurs sont responsables de la vérification des données sous leurs propres conditions d'opération, pour déterminer si le produit est adéquat pour leurs fins particulières, et ils assument tous les risques inhérents à son usage, sa manipulation, et la disposition du produit. Les utilisateurs assument aussi tous les risques concernant la publication ou l'usage de, ou inhérents à se fier sur, l'information contenue aux présentes.

Cette information concerne seulement le produit désigné aux présentes, et ne concerne pas son usage en combinaison avec tout autre matériel ou procédé.